Image not found or type unknown

Déclenchement d'une assemblée générale extraordinaire en copro

Par **nadjet zaghrir**, le **22/09/2016** à **17:43**

Bonjour,

en raison du refus du syndic de propriété de rénover les aires de jeux qui ne sont plus aux normes de sécurité, j'envisage soit de faire saisir la DGCCRF pour qu'elle vienne constater le danger soit de déclencher une assemblée générale extraordinaire afin que soit voté la rénovation de ces aires (pour lesquels j'ai déjà 7 devis que j'avais soumis lors de l'AG annuel). Ma question est la suivante: je sais qu'il faut réunir un quart des copropriétaires pour déclencher cette AG, mais quelle forme cela doit prendre pour le prouver? Dois-je adresser en LRAR l'ensemble des signatures des copropriétaires favorables à ce projet?

Merci encore de l'attention que vous porterez à ma demande et bravo pour votre page très complète et instructive

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés